



Montreuil, le 25 février 2013

Monsieur Loïc HISLAIRE

Directeur R.H. de la SNCF

34, rue du Commandant Mouchotte

75699 PARIS CEDEX 14

## OBJET : Préavis national de grève

Monsieur le Directeur,

L'avenir de l'EPIC SNCF et des cheminots se construit dans un contexte global lié à la politique européenne, à celle du gouvernement de notre pays mais aussi aux orientations et stratégies décidées au sein de notre entreprise.

✓ **Sur le plan européen**, les objectifs libéraux se traduisent dans le projet de 4<sup>ème</sup> paquet européen écrit par la Commission des Transports : éclatement des entreprises historiques, pouvoirs accrus octroyés à l'Agence Ferroviaire européenne, généralisation de la concurrence à tous les transports et remise en cause des acquis sociaux nationaux, telles sont les propositions faites par le très libéral Siim Kalas, président de ladite commission.

Ce sont bien ces préconisations que la CGT, avec ETF, appelle à combattre. Il est important que le gouvernement français et la Direction de la SNCF s'inscrivent de manière claire en opposition avec ce texte ; ce sera une condition majeure pour aborder en confiance la réforme du système ferroviaire souhaitée par le Ministre délégué aux Transports.

✓ **Sur le plan national**, l'austérité se traduit par des efforts exigés aux salariés et des largesses accordées au patronat et aux banques. L'Accord National Interprofessionnel signé le 11 janvier 2013 par le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CGC, avec le soutien de l'UNSA, participe de cette logique.

Plus de flexibilité, de mobilité, de précarité, moins de salaire, de repos et de droits individuels et collectifs, voilà de quoi satisfaire les patrons. C'est un détricotage du code du travail et une remise en cause de nos acquis sociaux qui sont contenus dans ce texte taillé sur mesure pour les employeurs. Une traduction dans la loi de cet accord aurait des conséquences graves pour l'ensemble des salariés. Une telle décision politique n'augurerait rien de bon pour les cheminots dans la perspective de la refonte du système ferroviaire et de son volet social.

✓ **Concernant la SNCF**, les cheminots sont toujours en attente d'un changement de politique. Il est inadmissible que la Direction n'apporte aucune réponse tangible aux exigences posées lors de la réunion suite à la DCI du 15 février 2013.

● Sur la question des **salaire**s, les cheminots sont en attente d'augmentations générales conséquentes au regard de la baisse du pouvoir d'achat subi depuis des années (5,2% sur les cinq derniers exercices budgétaires). La réponse faite par la Direction n'est pas acceptable, ce n'est pas une prime exceptionnelle adossée à la productivité qui peut satisfaire de manière pérenne leurs revendications.

- Sur l'**emploi**, depuis deux exercices, la Direction use et abuse de déclarations médiatiques pour cacher sa politique de casse. 1 200 emplois supprimés en 2012 et 1 086 suppressions supplémentaires prévues au budget 2013, telle est la réalité. La Direction est en devoir, à minima, d'honorer ses engagements par une révision budgétaire de 2 300 emplois en sus des embauches prévues au budget 2013. De plus, la Direction est également en devoir de réaliser ces embauches à statut et au cadre permanent afin de garantir, comme s'y est engagé le Ministre, la pérennité de notre statut et de notre régime spécial de prévoyance et de retraite.
- Sur le **Fret**, la Direction de la SNCF doit répondre aux attentes sociétales en matière de réduction de gaz à effet de serre. Pour ce faire, la Fédération CGT des cheminots exige l'arrêt du programme de casse de cette activité par le maintien des emplois et des infrastructures et une révision en profondeur des orientations prises ces dernières années qui ont conduit à une baisse dramatique des volumes transportés et un transfert massif des transports de marchandises sur la route.

De plus, lors de la DCI du 15 février 2013, certains sujets plus précis sont à ce jour en attente de réponse :

⇒ Concernant **les prestations familiales**, nous exigeons le maintien de ces missions au sein de l'EPIC dans l'intérêt des cheminots et de leur famille.

⇒ Nous demandons l'ouverture de négociations concernant **les allocations de déplacement**. La mobilité trouve son origine dans la politique d'entreprise : suppressions d'effectifs et restructurations de la production sont des choix de la Direction qui se traduisent par les déplacements du personnel. Ce n'est pas aux cheminots à payer les conséquences de cette politique en transformant les allocations en indemnités imposables.

⇒ Sur le dossier « **visite d'aptitude** » : la Direction doit poursuivre les négociations avec les organisations syndicales. Dans ce domaine également, les cheminots ne doivent pas être les victimes d'une politique de casse de la médecine de proximité, ni être les otages d'une séparation souhaitée par certains entre médecine du travail et médecine d'aptitude. La CGT a depuis l'origine alerté sur ces choix néfastes pour les cheminots ; il est aujourd'hui nécessaire d'inscrire dans les textes de mesures non pénalisantes pour les agents.

⇒ Enfin, le sujet de **la sécurité** devient prégnant dans de nombreux domaines :

*Sécurité au travail*, liée au manque d'effectif, à l'utilisation abusive de salariés en contrat précaire et de la sous-traitance, notamment sur les chantiers de voies. La CGT exige la mise en œuvre d'un plan d'urgence liant emploi à statut, formation et qualification pour inverser le cours des choses de façon considérable et pérenne.

*Sûreté*: il est une évidence, la déshumanisation des gares et des trains expose les cheminots et les usagers à des situations dangereuses. La Direction est donc en devoir de réviser ses orientations pour renouer avec une politique vertueuse. La CGT exige dans ce domaine un changement radical de stratégie. Seule une présence humaine conséquente à la vente, à l'accueil, à l'escale, à la SUGE et dans les trains permettra de réduire les situations conflictuelles et de sécuriser les enceintes ferroviaires.

Sur l'ensemble de ces sujets, les cheminots avec la CGT sont en attente de décisions aptes à répondre à leurs attentes.

Au regard de tous ces éléments et conformément à l'article L2512-2 du Code du Travail, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose un préavis de grève couvrant la période de travail du LUNDI 4 MARS 2013 à 19H00 au MERCREDI 6 MARS 2013 à 08H00.

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de la SNCF.

La Fédération CGT des Cheminots est disponible pour engager des discussions sur l'ensemble des revendications exprimées dans ce préavis. Si tel n'était pas le cas, vous porteriez l'entièvre responsabilité d'une situation conflictuelle à la SNCF.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Bernard GUIDOU,  
Secrétaire fédéral